



## FORMULAIRE DE NOMINATION

Nous voulons proposer :

---

(lettres moulées)

Membre en règle économiste de la construction (certifié AEÉCQ) ou estimateur de la construction (certifié AEÉCQ) pour élection au conseil d'administration de l'Association des estimateurs et des économistes de la construction du Québec pour l'année 2022-2023.

Proposé par : \_\_\_\_\_

Secondé par : \_\_\_\_\_

J'accepte la nomination pour l'élection au conseil d'administration de l'Association des estimateurs et des économistes de la construction du Québec pour l'année 2022-2023 et si élu, serai prêt à servir.

Signé: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_



### REMARQUES (Nominations)

1. À être complété par tous les membres qui désirent se présenter pour l'élection au conseil d'administration.
2. Cette formule doit être signée par le candidat comme preuve de son consentement à se présenter à l'élection.
3. Seuls les membres en règle peuvent présenter leur candidature.
4. Le proposeur et les secondeurs doivent être membres en règle de l'Association.
5. Les membres du conseil d'administration sortant sont éligibles pour réélection.
6. Cette formule dûment complétée, doit être retournée au soussigné, par courriel, au plus tard le 19 mai 2022.
7. Les affaires de l'Association seront conduites par un conseil d'administration composé de 8 membres avec quorum de 5. Le CA se réserve le droit de nommer à sa discrétion deux personnes supplémentaires sur le CA.
8. Les Membres « économiste de la construction (certifié AEÉCQ) » et « estimateur de la construction (certifié AEÉCQ) » ont droit de siéger au conseil d'administration.
9. La durée d'office des membres du conseil d'administration sera de (2) années.
10. Cinq (5) postes à combler, pour le prochain terme.

Signé :

Bernard Mercier, secrétaire